



UNE DE
PAUL DE VENCE

MARITIMES

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE QUARTIER n°3 (EST)

regroupant :

le chemin des Espinets, le chemin de Peyre Long, le chemin des Esparlings, le chemin de la Bastide Rouge, Les Hauts Cauours, la route de Cagnes, le chemin des Collines, le chemin de Léouvé, le chemin du Puits Fleuri, les Cayrons

du samedi 28 novembre 2015, à l'Auditorium

Etaient présents :

M. Joseph LE CHAPELAIN, *Le Maire* ; Mme Lydie Bray, *la DGS* ;

Etaient présents M. Olivier CAVELLI, *le chef de la Police municipale*, Mmes Sylvie COLLET, Catherine HOUZE, Laurence HARTMANN, *Conseillères municipales* ; M. Jean-Michel DELORD, *Conseiller municipal*

M. le Maire remercie les riverains de leur présence et ouvre la séance.

1/ Il présente en premier lieu les travaux réalisés dans ce quartier pendant l'année 2015 :

- l'extension du réseau d'assainissement aux Espinets ;
- la réalisation d'une partie de la chaussée chemin de Léouvé.

2/ Il annonce ensuite les projets de travaux :

- Le revêtement du petit délaissé au chemin du Haut-Caucours ;
- Le revêtement du chemin du Garagay (pour la partie PUBLIQUE bien entendu) ;
- l'aménagement de l'écoulement des eaux de surfaces au croisement du chemin des Espinets et de Peyre Long (projet à l'étude) ;
- le revêtement du tronçon restant du chemin de Léouvé (500 mètres) sera réalisé lorsque la Métropole Nice Côte d'Azur aura terminé le raccordement dudit chemin au réseau d'eau potable de Cagnes sur Mer ;
- le réseau d'eaux pluviales du chemin des Collines ayant été rétabli dans la mesure où l'exutoire du Vallon a été rouvert, la commune de Cagnes-sur-Mer doit en réaliser le revêtement ;
- la commune de Vence doit renforcer la canalisation d'eau potable située sur le chemin de la Tour, dans l'impasse des Cayrons, afin de permettre la conformité au PPRIF de la Borne Incendie s'y trouvant ;

3/ Le Maire évoque la pression subie par la commune de la part des instances de l'Etat pour la mise en place de la loi SRU en matière de logements sociaux.

- il n'y a pas pour le moment de projet dans le quartier Est, excepté au-dessus du cimetière de Cagnes-sur-Mer où vont être construits 32 logements pour actifs.

- M. le Maire a écrit au Préfet pour lui faire part des lourdes difficultés que rencontre la commune à répondre à l'obligation de réaliser les quotas de logements sociaux : les contraintes géographiques liées aux nombreuses zones non constructibles ou protégées, le prix du terrain qui ne correspond pas aux budgets des bailleurs sociaux, et surtout les nombreux recours qui s'éternisent...

Par conséquent, la commune est contrainte de payer une amende pour non-respect de ces quotas.

Questions des riverains :

1/Comment allez-vous faire pour l'assainissement ?

La mairie ne peut plus se faire subventionner car la station de Cagnes-sur-Mer est saturée C'est un paramètre à prendre en compte. Toutefois nous comptons sur la construction de la nouvelle station d'épuration à Vence pour pallier ce problème.

2/ Chemin de Léouvé, le goudronnage est arrêté en plein milieu. Est-il prévu de continuer?

Oui, bien sûr cela fait partie des travaux prévus dont je vous ai fait la liste en début de réunion.

3/ Le chemin des Collines a été défoncé lors d'un approvisionnement d'eau par Veolia Eau. La seconde partie sera-t-elle réalisée?

La partie restante appartient à la commune de Cagnes-sur-Mer.

4/ Compte tenu de la dangerosité de ce chemin n'est-il pas possible de faire installer un dos d'âne?

Nos services techniques vont étudier la faisabilité et nous informerons les riverains.

5/ Au Carrefour du chemin des Collines et de Leouvé, est-il possible d'installer un miroir afin d'avoir de la visibilité?

En règle générale, ces fameux miroirs bien utiles sont installés sur le domaine privé par des particuliers.

6/ Route de Vence, aucun travaux de goudronnage n'ont jamais été réalisés, or avec les embouteillages dus à Polygone, tout le monde passe par là et cela devient très dangereux !

M. le Maire indique qu'il a invité les Maires et Conseillers généraux des communes alentours, Vence, Villeneuve-Loubet, La Colle-sur-Loup, Roquefort-les-Pins, Tournettes-sur-Loup et le Sénateur-Maire de Cagnes-sur-Mer (qui s'est excusé de ne pas pouvoir venir) afin de dénoncer les dangers et désagréments que représentait Polygone pour nos concitoyens.

Nous sommes toujours en attente de solutions, il semblerait selon des spécialistes que le nombre de stationnements n'ait pas été optimisé et qu'ils ne seraient pas suffisants, d'où les nombreux bouchons constatés.

7/ Route de Cagnes, les véhicules roulent trop vite. Est-il envisageable de mettre des trottoirs et un radar pédagogique ?

C'est une route départementale. Il n'appartient pas à la commune de décider, cependant nous relayerons cette information aux services de la Métropole afin d'inciter à nouveau aux ralentissements.

8/Pourquoi n'y a-t-il pas de contrôles radars sur la D36 (correspondant à la route de Cagnes côté Vence et route de Vence, côté Cagnes-sur-Mer) ?

La police municipale ne peut intervenir que sur son territoire, c'est-à-dire du Cimetière de la Buffe jusqu'au rond-point des Quatre chemins. Or la configuration de cette route rend l'installation de tels dispositifs difficiles. M. CAVELLI, chef de la police informe qu'il va étudier les possibilités suggérées, face à la ferronnerie. Il ajoute que des contrôles intempestifs réguliers sont déjà mis en place au niveau du rond-point.

9/ Chemin de Léouvé, il y a un problème avec l'acheminement de l'eau de pluie. Le chemin se transforme en rivière car certains riverains n'entretiennent pas leurs canalisations.

Chaque propriétaire est responsable de ses eaux pluviales, cependant la commune ne peut ignorer ce problème et nous avons la possibilité de faire une injonction aux riverains concernés afin que des derniers maintiennent leurs ouvrages en bon état devant chez eux afin que l'eau puisse s'écouler normalement.

10/ À l'entrée du chemin de Léouvé, il y a un terrain " vague" non entretenu si bien que des jeunes s'y réunissent et ce n'est pas toujours par pure convivialité.

Nous allons faire passer des policiers plus fréquemment et inciter le propriétaire à abaisser la hauteur de sa haie.

11/ A la Bastide rouge, le débit internet est très insuffisant!

En effet, Saint-Paul de Vence est la commune du département la moins bien servie car elle ne possède pas de « centrale ». Nous dépendons de La Colle-sur-Loup et lors l'établissement du schéma directeur, Saint Paul a hérité de SFR en tant qu'opérateur qui est le plus en retard en la matière.

Nous avons fait installer sur saint Paul les fourreaux nécessaires qui permettront de réceptionner la fibre. Il ne manque plus que l'opérateur. L'adjoint à la communication, M. Pascal STACCINI suit le dossier.

12/ Quel est l'impact de la loi DUFLOT sur la taxe sur les terrains agricoles non bâtis ?

Etant déclaratif, pour le moment il appartient aux maires des communes de donner la liste des propriétaires concernés. Pour ma part, je ne donnerai aucun nom!!

Par ailleurs, le texte prévoit beaucoup de dérogations qui sont des exonérations légales.

13/Problème de distribution de courrier quand c'est le remplaçant.

Le Maire invite les riverains se rapprocher du Receveur principal et de lui faire passer copie de ces courriers afin qu'il saisisse également La Poste. Les facteurs remplaçants doivent mieux formés sur le terrain.

14/Problème des véhicules garés sur la voie publique qui créent du danger pour la circulation. Effectivement, la Police Municipale passe pour signaler, ensuite elle va dresser des Procès-Verbaux

15/ Problème pour les déchets verts lorsque l'on est propriétaire d'un grand terrain. Au-delà de 1,5 T, le service devient payant et nous n'avons pas le droit de brûler.

C'est vrai et injuste il faudrait estimer le poids par rapport à la superficie du terrain.

16/ Comment connaître notre PLU?

Nous avons organisé une réunion publique à ce sujet afin de présenter le diagnostic. Des permanences sont organisées pour les administrés trois fois par trimestre. Les dates sont consultables sur le site internet de la commune.